



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

**Date de convocation :**

06/02/2025

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents : Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasmine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/15 : LOCATION DES LOCAUX ET ESPACES PRIVÉS COMMUNAUX**

Il s'agit de modifier les tarifs qui n'ont pas été revus depuis novembre 2017. Après avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs de location des locaux et espaces privés communaux suivants (salle avec chauffage, électricité et eau) :

**SALLE DES FÊTES**

- L'heure pour réunion ..... 25,00 €
- But familial, associatif :
  - Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 150,00 €
  - Journée (de 8h à 19h) ..... 300,00 €
- But lucratif et commercial :
  - Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 300,00 €
  - Journée (de 8h à 19h) ..... 600,00 €

**HALLE COUVERTE DE LA CATALANE**

- But familial, associatif :
  - Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 100,00 €
  - Journée (de 8h à 19h) ..... 150,00 €
  - Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 200,00 €
  - Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 350,00 €
- But lucratif et commercial :
  - Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 250,00 €
  - Journée (de 8h à 19h) ..... 350,00 €
  - Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 450,00 €
  - Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 600,00 €

**LA CATALANE (tout le bâtiment)**

- But lucratif et commercial :
  - Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 400,00 €
  - Journée (de 8h à 19h) ..... 550,00 €
  - Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 650,00 €
  - Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 900,00 €

### **LA CATALANE (hall et bar)**

- But familial, associatif :
  - o Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 100,00 €
  - o Journée (de 8h à 19h) .....150,00 €
  - o Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 200,00 €
  - o Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 350,00 €
- But lucratif et commercial :
  - o Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 250,00 €
  - o Journée (de 8h à 19h) .....350,00 €
  - o Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 450,00 €
  - o Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 600,00 €

### **LA CATALANE (salle Henri Demay) - MAIRIE ANNEXE et salle H1-H2/H3-H4 (salle de réunion)**

- o Réunion ..... 18,00 € / heure

### **JARDIN DU COMTE**

- But familial, associatif :
  - o Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 80,00 €
  - o Journée (de 8h à 19h) .....150,00 €
  - o Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 220,00 €
  - o Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 360,00 €
- But lucratif et commercial :
  - o Demi-journée (7h30 / 12h30 ou 13h30 / 18h30) ..... 200,00 €
  - o Journée (de 8h à 19h) .....280,00 €
  - o Soirée (de 16h à 10h le lendemain) ..... 400,00 €
  - o Week-end (du vend. 16h au lundi 10h) ..... 550,00 €

### **AUTRE**

- Prestation demandée aux agents communaux (transport et montage de matériel, nettoyage sur demande, etc.) ..... 30 € / h / agent
- Caution ..... 500 € / location  
La caution est utilisée en cas de non restitution des clés, casse ou vol de matériel, locaux non restitués propres (sanitaires et cuisine inclus), etc.
- Les associations illoises pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite une fois par an (hors prestation) d'une salle (de leur choix) en dehors de leur usage habituel.
- Il est convenu qu'une réunion correspond à une rencontre professionnelle, non liée à une activité commerciale, associative ou familiale.
- Les collectivités territoriales du département, les syndicats et partis politiques pourront bénéficier de salles de réunion à titre gratuit.
- Cette délibération annule et remplace celle du 9 novembre 2017.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 13 février 2025

Le Maire,



  
W.BURGHOFFER